



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW TELBEC CODE 01

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL NUIT À L'ACCUEIL ET À UNE BONNE INTÉGRATION DE NOS IMMIGRANTS

Québec, le vendredi 12 novembre 2010 – « La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Kathleen Weil, a fait la démonstration que le gouvernement libéral ne prend pas les moyens pour assurer correctement la sélection des immigrants et leur intégration dans la société québécoise. C'est gênant et irresponsable ». C'est ce qu'a déclaré le député de Deux-Montagnes et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, Benoit Charette, après une interpellation qui a eu lieu aujourd'hui à l'Assemblée nationale, en compagnie du député de Marie-Victorin et porte-parole en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes, Bernard Drainville.

Le député a insisté pour que la ministre Weil dévoile enfin sa stratégie pour pallier les critiques sévères et nombreuses formulées par le Vérificateur général du Québec qui, en mai dernier, rendait public un rapport dévastateur de la gestion de l'immigration faite par le gouvernement libéral.

LA MINISTRE WEIL REPOUSSE LE PROBLÈME À L'AN PROCHAIN

« Alors que le gouvernement devrait prendre à bras le corps le défi de mieux intégrer nos immigrants, la ministre Weil repousse le problème à l'an prochain, tout en maintenant l'objectif élevé de recruter et d'accueillir 55 000 personnes en 2011. L'insouciance libérale place le Québec dans une situation très difficile, a poursuivi M. Charette. Pourra-t-on offrir à tous les nouveaux Québécois un soutien pour leur intégration et s'assurer qu'ils auront rapidement un emploi au Québec? S'assurera-t-on véritablement de mettre en place les moyens nécessaires au niveau de la francisation de ces nouveaux arrivants? », se questionne le député de Deux-Montagnes.

Il y a quelques jours, pressée de questions par l'opposition officielle, la ministre de l'Immigration annonçait discrètement le report des consultations générales sur les besoins du Québec en immigration. Cette consultation, qui se tient à tous les trois ans, permet d'établir avec les partenaires les niveaux d'immigration québécois. « Le gouvernement manque cruellement de transparence et l'absence de la tenue de cette consultation cette année est un signe indéniable qu'il ne sait pas du tout où il s'en va », a dénoncé Benoit Charette.

LE PARTI QUÉBÉCOIS QUESTIONNE LA SÉLECTION DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION

Au cours du débat avec la ministre Weil, le député de Deux-Montagnes a exprimé sa vive inquiétude quant à la façon dont le gouvernement du Québec traite les demandes de sélection des candidats à l'immigration. « On sélectionne encore beaucoup trop de personnes qui n'ont pas le profil requis pour travailler au Québec. Le taux de chômage des immigrants du Québec est nettement plus élevé que celui de la population native. Ces dysfonctionnements, relevés par le Vérificateur général du Québec, laissent croire qu'encore une fois, le Québec accueillera des milliers de nouveaux immigrants sans avoir la ferme assurance qu'ils pourront trouver un emploi ici », a souligné M. Charette.

ENCADREMENT DES ACTIVITÉS DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION : LE QUÉBEC DOIT PRÉSERVER SON AUTONOMIE

Pour sa part, le député Bernard Drainville a réclamé de la ministre Weil qu'elle appuie l'adoption d'une clause Québec afin de soustraire le Québec au projet de loi C-35, présentement à l'étude à la Chambre des communes à Ottawa, afin que tous les consultants exerçant au Québec, sans exception, soient soumis à la réglementation québécoise. Rappelons que le projet de loi C-35, présenté par le gouvernement conservateur, vise à encadrer les activités des consultants en immigration.

« L'an dernier à pareille date, nous avons forcé le gouvernement du Québec à reconnaître la nécessité d'encadrer les activités des consultants en immigration. Nous avons eu gain de cause puisque la semaine dernière, le gouvernement du Québec mettait en vigueur un tel règlement. Il est impératif que le Québec conserve sa pleine autonomie et réclame du gouvernement fédéral son exclusion du projet de loi C-35. Nous sommes déçus que la ministre Weil ait maintenu une telle ambiguïté. La réglementation québécoise répond davantage à nos valeurs et aspirations. En agissant de la sorte, elle affaiblit le Québec auprès du gouvernement fédéral et envoie un message contradictoire à l'ensemble de nos partenaires », a conclu Bernard Drainville.

– 30 –

SOURCE : Direction des communications de l'aile parlementaire du Parti Québécois

RENSEIGNEMENTS : Éric Gamache
Attaché de presse
418 643-2743